



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 24 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt quatre juin à 18 heures 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe PIGEAU, Maire.

### Présents :

Monsieur Philippe PIGEAU, Madame Nadège CANTIER, Monsieur Christian LANDRE, Madame Gilda SARANDAO, Madame Marie-Thérèse MUNOZ, Monsieur Bernard MICHELOT, Madame Monique LATTARD, Madame Elfrida SERVILLE, Madame Anne GALLO, Madame Lucette ALAIN, Madame Jocelyne BERESINA, Madame Manuela ROMERO, Monsieur Mickaël CHEVALIER, Madame Josette DESVIGNES

### Pouvoirs :

Monsieur Michel BONNEAU donne pouvoir à Monsieur Mickaël CHEVALIER, Madame Adeline CASTANO donne pouvoir à Madame Lucette ALAIN, Monsieur Roland FUCHET donne pouvoir à Madame Josette DESVIGNES

### Absents :

Monsieur Abdelkrim MAY, Monsieur Ali TAIEB BOUHANI, Monsieur Sovanavy CHHIM, Monsieur Pierre MOURON, Madame Maria Silvia MONTEIRO, Monsieur Rabah DJEDDOU

Madame Manuela ROMERO est désignée secrétaire de séance (selon art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Nombre de conseillers en exercices : 23

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 17

## Citoyenneté Sécurité Tranquillité publique

### **D2025\_48 PLAN TRANQUILLITE PUBLIQUE ET CADRE DE VIE**

Madame Nadège CANTIER, 1ère Adjointe, rappelle qu'un premier plan tranquillité publique et cadre de vie a été mis en place en 2023. Dans le cadre de sa politique en faveur du bien-être des habitants et de l'amélioration du cadre de vie, la commune souhaite actualiser et renforcer les actions relatives à la tranquillité publique. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de prévention, de coordination des acteurs locaux et d'adaptation aux besoins exprimés par la population.

Le Plan Tranquillité Publique et Cadre de Vie a pour objectif de définir les grandes orientations communales en matière de sécurité du quotidien, de prévention des incivilités, de gestion des conflits de voisinage, de respect de l'espace public, ainsi que de renforcement du lien social. Ce plan, élaboré en lien avec les services municipaux, les partenaires institutionnels (police municipale, gendarmerie, services sociaux, associations locales, etc.) et les habitants, fait l'objet d'une mise à jour afin de tenir compte :

- de l'évolution du contexte local (données de terrain, remontées citoyennes, diagnostics partagés)
- formaliser les priorités d'action de la commune ;
- mettre en place une organisation claire du pilotage et du suivi des actions ;
- favoriser la mobilisation collective autour d'une culture partagée du respect et de la citoyenneté.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211-1, L2212-2, L2212-4 et L2215-1 relatifs aux pouvoirs de police du Maire ;  
**Vu** le Code de la Sécurité Intérieure, et notamment ses articles L132-4, L132-5 et L132-6,  
**Considérant** la volonté municipale de maintenir un cadre de vie et de tranquillité publique afin de préserver la qualité du quotidien de sa population ;  
**Considérant** le plan « Tranquillité Publique et Cadre de Vie 2025 » ci-annexé ;  
**Entendu** le rapport de Madame Nadège CANTIER, 1<sup>ère</sup> Adjointe, et sur sa proposition ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : **D'APPROUVER** le Plan Tranquillité Publique et Cadre de Vie 2025 ci-annexé ;

Article 2 : **DE VALIDER** les axes stratégiques et objectifs opérationnels du plan ;

Article 3 : **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la mise en œuvre du plan, notamment dans le cadre de partenariats ou de demandes de subventions.

Le Conseil municipal adopte, à la majorité.

Détail des votes :

**15 Pour**

**2 Abstention**

Monsieur Roland FUCHET, Madame Josette DESVIGNES

Le Maire,  
Philippe PIGEAL



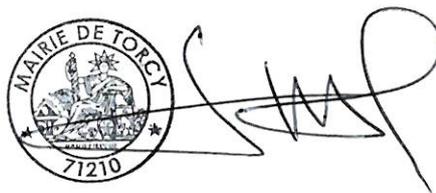
The image shows the official seal of the Mairie de Torcy (71210) with a handwritten signature over it.

Manuela ROMERO,  
Secrétaire de séance



The image shows a handwritten signature over a blank space.

Certifié exécutoire pour avoir  
été reçu à la sous-Préfecture  
le ..... 25 JUIN 2025 .....  
et publié, affiché ou  
notifié le ..... 25 JUIN 2025 .....  
Le Maire,



The image shows the official seal of the Mairie de Torcy (71210) with a handwritten signature over it.



## Plan Tranquillité Publique et Cadre de Vie

### Ville de Torcy - 2025

#### Préambule

La tranquillité publique et le cadre de vie sont au cœur du projet porté par l'équipe municipale. Les Torcéens et Torcéennes souhaitent pouvoir vivre au sein de leur commune dans des conditions sereines et apaisées.

L'année 2024, et le début de l'année 2025 ont été marquées par de nombreux faits de délinquances sur le territoire communal, et plus particulièrement au sein du quartier prioritaire de la Résidence du Lac :

- Dégradations de bâtiments publics et tentatives d'intrusion ;
- Dégradations du mobilier urbain et du dispositif de vidéoprotection (Trois mâts sciés et caméras volées entre décembre 2024 et mai 2025) ;
- Squats et intrusions répétés dans des logements vacants liés au trafic de stupéfiant ;
- Tags injurieux et menaçant sur les l'hôtel de ville, la Maison des Familles, le gymnase du Vilet, les vestiaires du stade, les locaux du secours populaires et le mobilier urbain à l'encontre des forces de police, des élus et agents de la commune ;
- Intrusions multiples et répétées dans les bâtiments public et tentative d'incendie dans ces bâtiments ;
- Tentatives d'incendie du sapin de Noel de la ville, et du Marteau Pilon ;
- Incendies volontaires répétés à proximité de logements vacants.

Pour répondre à ces faits de délinquances, impliquant souvent des mineurs, la collectivité a agi tout au long de l'année aussi bien sur le volet de la prévention que de la répression, en lien direct avec les forces de police et en s'appuyant sur le CISPD.

Afin d'améliorer l'efficacité des actions entreprises, et dans une démarche globale où la tranquillité publique et le cadre de vie, sont deux maillons d'une même chaîne, un plan d'actions a été élaboré. Il permettra d'agir de façon cohérente, concertée, en apportant divers degrés de réponse. Ce plan se décline en 4 axes stratégiques, comportant chacun des objectifs opérationnels et leurs actions qui vont être ou sont déployées.

Ce « plan tranquillité publique et cadre de vie », sera présenté au bureau municipal le 16 juin 2025. Il intègrera pour chacune des actions des indicateurs d'évaluation qui permettront de déterminer au fur à mesure les ajustements nécessaires, les résultats obtenus et les pistes d'amélioration à prévoir. Des points d'étapes réguliers seront réalisés, auxquels seront associées les différentes parties prenantes.

Qu'ils s'agissent de prévention, de sécurité, de propreté, de circulation ou de bon voisinage, ce plan ouvre un large champ d'actions et de réflexions. Sa pleine réussite repose sur l'implication de l'ensemble des acteurs du territoire : élus, collectivité, institution, service de l'Etat... et plus encore des habitants de la commune.

**Ce plan porte l'ambition collective de retrouver un cadre de vie apaisée et de permettre à la commune de Torcy d'améliorer son image et son attractivité.**



## **Axe 1 : La PREVENTION, au cœur de notre action**

- Accompagnement scolaire
  - Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité ;
  - Le Programme de Réussite Éducative.
- Sécurité routière
  - Passage du Permis piétons pour l'ensemble des écoliers de la commune (classes de CE2) ;
  - « Journée des préventions » dédiée à la sensibilisation en matière de sécurité routière.
- Médiation-jeunesse
  - Deux médiateurs, permanence les mardis, présences sur le terrain, horaires décalés ;
  - Action au sein du collège de secteur : Participation au salon des métiers, intervention sur des situations à la demande de l'équipe pédagogique ;
  - Espace jeunes (14-17ans): projet participatif « Fresque OPAC » « Emplois saisonnier à destination des jeunes Torcéens » ;
  - Espace Jeunes adultes (18-25 ans) : Insertion et projet professionnel.

## **Axe 2 : Une SECURITE du quotidien et de proximité**

- Des moyens humains supplémentaires
  - Un pôle Citoyenneté Sécurité Tranquillité Publique (1 policiers, 1 ASVP, 3 médiateurs).
- Présence sur le terrain renforcée de la police municipale
  - Patrouille quotidienne dans chacun des quartiers de la commune ;
  - Patrouille pédestre hebdomadaire ;
  - Patrouille pédestre commune police municipale et nationale ;
  - Sécurisation des sites sensibles (place et début piste piétonne / centre de loisirs / école), temps de présences conséquents sur ces lieux ;
  - Pour toutes plaintes ou doléances des administrés, les réponses ne devront excéder 24h, contact pris, soit par téléphones, soit par des visites de la PM et/ou des Médiateurs.



- Lutte contre les incivilités et dégradations
  - Renforcement et sécurisation du dispositif de Vidéoprotection ;
  - Pour les mineurs : rappel à la loi, convocation des parents, décision administrative d'exclusion des services ;
  - Dépôt de plainte systématique de la commune ;
  - Mesure de réparation à la suite du rappel à la loi.
  
- Un usage partagé et pacifié de l'espace public
  - Vidéo verbalisation ;
  - Signalisation et verbalisation systématique des voitures tampons ;
  - Réglementation de l'occupation du domaine public (droit de terrasse) ;
  - Poursuite de la commission de circulation.
  
- Un Dispositif renforcé sur des périodes ciblées
  - Horaires décalés des agents (14h-20h) ;
  - Encadrement renforcé des manifestations, recours à des prestataires de sécurité privée ;
  - Dispositif vacances tranquilles en lien avec le commissariat ;
  - Création d'une astreinte « tranquillité publique » ;
  - Passages réguliers et hebdomadaires auprès des agents de la collectivité, en particulier ceux travaillant hors de la mairie afin de faire remonter les difficultés ;
  - En période estivale, patrouille pédestre hebdomadaire sur le chemin piétonnier des bords du lac ;

### **Axe 3 : Une commune agréable à vivre**

- Une commune entretenue
  - Une équipe dédiée pour l'entretien des bâtiments ;
  - Une équipe dédiée à l'entretien extérieur et au ramassage des dépôts sauvages avec un renfort de la CUCM.



- Sensibilisation au respect de l'environnement
  - Journée « Nettoyons la nature » en lien avec les écoles de la commune ;
  - Journée du développement durable, programme d'animations porté par la Maison des Familles de Torcy.
- Plan « 0 Tag »
  - Dispositif de signalement au sein des services ;
  - Effacement des tags sous 24h.
- Lutte contre les dépôts sauvages
  - Vidéoverbalisation ;
  - Enquête systématique ;
  - Pédagogie et information ;
  - Opération coup de poing ;
  - Mise en place des amendes administratives, des astreintes administratives et des exécutions d'office pour les dépôts sauvages et les défauts d'entretien et les terrains en friche.

#### **AXE 4 : Des citoyens au cœur du dispositif**

- Mettre fin au silence
  - « Participation citoyenne » : convention établie avec la Police Nationale, le Préfet et le Maire ;
  - Une messagerie instantanée dédiés aux signalements d'incivilité (dépôt sauvage, Tag, détérioration, squat...) ;
  - Permanence hebdomadaire de la police municipale.
- Une communication renforcée
  - Formulaire de saisine de la commission de circulation en ligne sur le nouveau site internet de la ville ;
  - Une page Facebook de la police municipale, la police de proximité de la commune ;
  - Café PM : La Police Municipale se rend dans un quartier ou sortie d'école, discussions autour d'un café/jus de fruit. L'objectif étant de créer des liens et de recenser les doléances